

## DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 e t R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal

**PÉRIGUEUX**  
capitale du  
**PÉRIGORD**

*(Déclaration à retourner accompagnée d'un justificatif de l'identité du déclarant)*

### 1 - Déclarant :

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

### 2 - Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : .....

Marchandises vendues :    neuves                                     occasion

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : .....

Date de début de la vente : ..... Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### 3 - Engagement du déclarant :

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ..... certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date : .....

Signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

### 4 - Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : .....

N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception : .....

Remise contre récépissé : .....

Observations : .....